

Agir contre les violences économiques faites aux femmes : dépasser l'individuel pour saisir le structurel

Cette formation a été homologuée par le Conseil national des barreaux

Objectifs de la formation : Les violences économiques faites aux femmes restent souvent invisibles, alors qu'elles constituent un frein majeur à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ce webinaire propose d'en comprendre les mécanismes, depuis la sphère privée jusqu'aux cadres sociaux et juridiques qui les perpétuent. En croisant analyses académiques, témoignages de terrain et outils pratiques, cette formation permettra aux professions libérales de tous horizons de renforcer leurs capacités d'identification, d'écoute et d'orientation face à ces situations. L'objectif : renforcer la capacité d'action de chacune et chacun pour prévenir ces violences et favoriser l'autonomie économique des femmes.

Objectifs pédagogiques :

- Donner aux professions libérales une compréhension claire des violences économiques.
- Démontrer que les trajectoires économiques des femmes sont sensibilisés par des contraintes sociales, matérielles, juridiques ou de normes de genre.
- Sensibiliser aux conflits économiques post-séparation comme prolongement des violences économiques.
- Fournir des repères pratiques pour repérer et orienter.

Dates : **mercredi 26 novembre 2025 à 09h00**

Durée : 3 heures, de 09h00 à 12h00

Lieu : en visioconférence, via Zoom

Animateur(s) :

- Lucile Peytavin, historienne et essayiste

PROGRAMME

Ouverture du webinaire par Denis Raynal, Président de l'UNAPL

1. Introduction et cadrage (15 min)

- Présentation du thème et des objectifs.

2. Définir et comprendre les violences économiques (35 min)

Sarah Ezziani, sociologue, Masters en socioéconomie (Université Paris-Saclay) et en études de genre (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) :

- Définition et typologie
- Dimension structurelle (normes sociales, division du travail domestique, dépendance économique) et dimension institutionnelle.
- Débrief rapide avec les participants.

3. Les conflits économiques post-séparation (40 min)

Éloi Dibon, économiste et sociologue, doctorant à l'Université Paris-Dauphine - PSL :

- Recherches doctorales sur les conflits économiques entre ex-conjoints.
- Démonstration : ces conflits prolongent les violences économiques et sont liés à des insuffisances structurelles du cadre juridique et social. Par exemple, la non reconnaissance de la « Dette masculine de conjugalité » lors des séparations.
- Débrief rapide avec les participants.

4. Témoignages de terrain et rôle des PL (35 min)

Vanessa Garouche (Directrice du Centre d'information des droits des femmes et des familles - Arles) :

- Cas concrets rencontrés par les associations.
- Obstacles à l'autonomie financière : absence de pension, accès limité au logement, pressions économiques.
- Les relais et dispositifs existants locaux et nationaux. Présentation des outils pratiques, comme le « Violentomètre économique ».
- Repérage, écoute, orientation vers les bons relais.
- Débrief rapide avec les participants.

5. Conclusion et synthèse (25 min)

- Retour sur les grands messages :
- Les violences économiques sont le fruit de situations structurelles et matérielles, pas des « choix personnels ».
 - Les évènements comme les séparations ou les héritages, consolidés par l'appareil judiciaire révèlent les inégalités économiques et peuvent même accentuer la précarisation financière.
 - Le rôle des professionnels libéraux

Conclusion par **Charles Edouard PELLETIER, avocat, président de la Commission parité égalité**

Méthodes pédagogiques : expositive (théorie) / participative
Modalités d'évaluation des acquis de la formation : questionnaire d'autoévaluation entrée/sortie de formation
Modalités d'évaluation de satisfaction de la formation : questionnaire de satisfaction en sortie de formation
Supports pédagogiques : Power Point

Financement : Cette formation est prise en charge intégralement par le FIF PL si c'est votre fonds de formation, sans impact sur vos jours disponibles par ailleurs. Si vous ne dépendez pas du FIF PL, cette formation a un coût de 100€ par personne (nous contacter).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap ou orientation si besoin.
Pour toute information sur ce sujet, vous pouvez contacter la référente handicap : **Chirine MERCIER** au **01.44.11.31.50** unaplformation@unapl.fr

Modalités d'accès : visioconférence ZOOM
Lien de connexion à la visioconférence envoyé par mail après validation de votre inscription

- dès votre pré-inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription ;
- 24h avant la formation, vous recevrez un lien de connexion personnalisé

Contact : unaplformation@unapl.fr
Délai d'accès : possibilité d'inscription jusqu'à la veille de la session choisie
Indicateurs de résultat : sur l'ensemble des webinaires UNAPL Formation et ONIFF, taux moyen de recommandation de 97 %, taux moyen de satisfaction de 98 % en 2022

Les dates

Mercredi 26 novembre 2025 à 09:00
 A distance

Je m'inscris ➔